

LingGO' la Santé !



CHARTRE VILLE
2022

Handicap
&
Perte
d'Autonomie



La charte "Handicap et perte d'autonomie" vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie par des actions concertées entre la commune et l'ensemble des signataires de la charte.

La première charte Ville - Handicap, avant-gardiste dans son concept et son ambition a été signée en 2003. Elle a servi de fil conducteur à l'action municipale en faveur des personnes en situation de handicap.

Cette charte a permis de nombreuses avancées significatives concernant l'intégration des personnes handicapées dans la vie de notre ville. Soucieuse d'aller encore plus loin, nous proposons la mise à jour de ce document en tenant compte des nouveaux textes législatifs et en l'ouvrant à de nouveaux partenaires, ceci afin que tous les acteurs présents sur le territoire s'engagent pour que la prise en compte des personnes en situation de handicap soit pleine et entière à Lingolsheim.

De même, au regard de l'augmentation de l'espérance de vie, il a semblé indispensable d'étendre la charte aux personnes en perte d'autonomie source d'isolement dans notre société.

Les objectifs et actions qui sont présentés dans cette nouvelle charte sont le fruit d'un important travail d'échanges avec les associations, les institutions et les acteurs de santé localement engagés sur ces questions de handicap et de perte d'autonomie.

Cette Charte a comme vocation de décliner des propositions d'actions concrètes avec un engagement public fort de la Ville de Lingolsheim.

VIVRE ENSEMBLE

Une ville accessible à tous, accueillante et inclusive

Préambule : Extrait de la loi 2005, article 2

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »





INFORMER-COMMUNIQUER

OBJECTIFS

- Sensibiliser et informer la population aux problèmes spécifiques que rencontrent les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Faire connaître la charte ville handicap et perte d'autonomie, la diffuser à tous les habitants, aux services de la ville, aux écoles et collèges et à tous les partenaires.
- Faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives, aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Accompagner la prise en charge de la personne sénior en perte d'autonomie.
- Faire participer des personnes en situation de handicap à la vie de la ville dans l'exercice de la citoyenneté.
- Communiquer le bilan des actions réalisées.

ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation partielle de l'accessibilité du parcours de santé aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Organisation de conférences santé.
- Organisation d'un stage de danse à la Maison des Arts à destination des personnes en situation de handicap intellectuel.
- Ecriture d'un livre de cuisine à destination des personnes non lectrices.
- Création du forum des associations et spécification des activités accessibles aux personnes en situation de handicap dans le guide numérique des associations.
- Amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie lors des fêtes d'été par la mise en place de rampes d'accès.
- Rédaction d'articles dans le journal municipal concernant les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Enregistrement des journaux municipaux sur CD pour les déficients visuels.
- Formation de tous les personnels d'accueil de la Ville et du CCAS.
- Installation d'une boucle magnétique à l'accueil de la mairie et du CCAS pour permettre une meilleure compréhension des personnes malentendantes.
- Abaissement des urnes dans les bureaux de vote pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant.
- Création du service de transport spécifique sur Lingolsheim.
- Faire participer des personnes en situation de handicap à la tenue du bureau de vote.

LA VILLE S'ENGAGE À...

- Rendre accessible toutes les manifestations.
- Promouvoir les activités culturelles et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie sur le site de la Ville ou le journal municipal.
- Généraliser l'utilisation de pictogrammes pour signaler et matérialiser les activités accessibles aux personnes en situation de handicap sur le site internet de la Ville.
- Présenter au Conseil municipal un bilan annuel des actions menées envers les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Organiser une conférence ou un débat sur le monde du handicap et de la perte d'autonomie.
- Organiser une action de sensibilisation pendant la semaine du handicap.
- Réserver une zone d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, de manifestations importantes comme le feu d'artifice du 14 juillet.
- Poursuivre la formation des nouveaux personnels d'accueil de la Ville et du CCAS à la sensibilisation du handicap et du vieillissement.
- Rendre les informations et les documents administratifs facile à lire et à comprendre (FALC).

2 MOBILITÉ, CIRCULATION ET ACCÈS AUX SERVICES

OBJECTIFS

Aménagements publics

- Aménager les places et les parcs publics afin de les rendre accessibles à tous.
- Permettre l'accès à tous les établissements recevant du public.
- Permettre l'accès aux jeux adaptés dans les parcs publics.

Accès au stationnement / Circulation

- Garantir l'usage et le respect des emplacements réservés aux personnes en situation de handicap.
- Garantir l'accessibilité des trottoirs afin de permettre la circulation des piétons.
- Garantir le respect des règles d'entretien des parties privées pouvant impacter le domaine public.

Accès au transport spécifique

Permettre aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie de se déplacer dans la ville de Lingolsheim et dans l'Eurométropole.

Transports publics

Travailler en partenariat avec l'Eurométropole, la SNCF et la CTS pour tous les aménagements concernant le transport public.

ACTIONS RÉALISÉES

Aménagements publics

- Mise aux normes d'accessibilité des groupes scolaires : Avenir, Elias Canetti et Simone Veil.
- Aménagements spécifiques dans les écoles accueillant des enfants en situation de handicap (rampe d'accès, marquage des nez de marches).
- Mise aux normes d'accessibilité de la Maison des Arts, de la Maison de l'enfance et du Centre Socio-Culturel l'Albatros.
- Mise en accessibilité des rues et des trottoirs en lien avec les services de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Mise en accessibilité du complexe sportif Joffre Lefebvre.
- Poursuite des aménagements des établissements recevant du public.
- Respect de l'agenda d'accessibilité programmée.

Accès au stationnement / Circulation

- Création d'une équipe de gestion urbaine de proximité sensibilisée aux problématiques du handicap et du vieillissement.
- Verbalisation en cas de non-respect des places de stationnement réservées aux véhicules des personnes en situation de handicap.
- Echanges avec les propriétaires individuels et copropriétés pour garantir le respect des règles d'entretien des parties privées pouvant impacter le domaine public (tailles des haies et buissons dépassant sur la voie publique).

Accès au transport spécifique

- Mise en service de la Lingomobile réservée aux habitants de Lingolsheim en situation de perte d'autonomie.
- Mise en place d'un service de transport à la demande "Flex'hop" par l'Eurométropole de Strasbourg.
- Orientation des personnes en situation de handicap vers les transports les plus adaptés (Mobistras).
- Remplacement du véhicule de Lingomobile pour améliorer le confort des transports des personnes à mobilité réduite et des bénévoles.

Transports publics

- Accessibilité de tous les arrêts de bus aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Réalisation de 33 places de stationnements sur le domaine public, réservées aux personnes en situation de handicap.
- Mise en place de la desserte du transport public dans le nouveau quartier des Tanneries.
- Réalisation des nouveaux aménagements dans le respect de l'accessibilité.

LA VILLE S'ENGAGE À...

Aménagements publics

- Poursuivre l'aménagement des places et des parcs publics afin de les rendre accessibles à tous.
- Réhabiliter la liaison par le passage souterrain entre le stade Joffre Lefebvre et le parc Zimmer.
- Mettre des bancs sur la commune pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- Sonoriser les passages piétons des grands axes.
- Mettre en place des signalisations lumineuses sur les passages piétons pour les véhicules.
- Mener une réflexion avec les services de l'Eurométropole pour modifier les bordures de trottoirs pour permettre le passage en fauteuil roulant en marche avant.

Accès au stationnement / Circulation

- Poursuivre les actions de l'équipe de gestion de proximité dans le domaine du respect du stationnement.
- Sensibiliser les propriétaires et les copropriétaires sur le respect des règles d'entretien des parties privées pouvant impacter le domaine public (tailles des haies et buissons dépassant sur la voie publique).
- Conscientiser les automobilistes : mener plusieurs opérations de prévention portant sur le stationnement gênant sur trottoirs.
- Encourager les grandes surfaces à augmenter les places de stationnement destinées aux personnes en situation de handicap au-delà des obligations réglementaires.

3 EMPLOI ET FORMATION

OBJECTIFS

- Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Participer au développement de structures de travail adaptées.
- Confier des travaux aux entreprises adaptées chaque fois que cela est possible.
- Participer ou promouvoir l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

ACTIONS RÉALISÉES

- Marchés réservés aux entreprises adaptées sur appels d'offres.
- Embauche de personnes en situation de handicap (selon la réglementation en vigueur).
- Achat de fournitures et de produits d'entretien (6% du budget d'achat minimum réservés aux entreprises adaptées).
- Accueil de stagiaires dans le cadre de parcours inclusifs suite à un accident de la vie.

LA VILLE S'ENGAGE À...

- Poursuivre la réservation de certains lots ou marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail pour l'emploi de personnes en situation de handicap.
- Poursuivre les obligations réglementaires d'emploi de personnes en situation de handicap.
- Accompagner les personnes en situation de handicap pour la recherche d'emploi.

4 EDUCATION, PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DANS LES MAISONS DE L'ENFANCE

OBJECTIFS

Mobilité dans l'école

Faciliter l'aménagement des salles de classe pour permettre à l'enfant en situation de handicap d'acquies toute son autonomie.

Accompagnement

- Favoriser la communication entre les acteurs de l'éducation (de la petite enfance vers l'école maternelle, de l'école maternelle vers l'école primaire et de l'école primaire vers le secondaire).
- Assurer l'accompagnement des enfants en situation de handicap lors des temps périscolaires en poursuivant la formation des personnels du périscolaire.
- Accompagner les familles et les enfants dans la prévention des troubles de la relation et du développement de l'enfant à partir des structures de la Petite Enfance.

Droit au savoir

Être un partenaire de l'Éducation Nationale en participant à toute action tendant à favoriser la réussite scolaire et à améliorer les conditions d'accès aux savoirs.

ACTIONS RÉALISÉES

- Recrutement d'une aide à la vie scolaire, avant que cette mission n'incombe à l'Éducation Nationale.
- Partenariat avec l'Éducation Nationale dans l'aménagement des classes maternelles et primaires.
- Partenariat avec le Centre Médico-Pédagogique de Lingolsheim.
- Partenariat avec l'ARSEA et mise en commun de locaux entre le Groupe scolaire Simone Veil et l'ARSEA.
- Aménagement des équipements des salles de classe.
- Création d'un poste de coordinatrice par groupe scolaire pour répondre aux attentes des familles et des équipes pédagogiques et d'un pôle d'aide à la parentalité pour la période scolaire et périscolaire.
- Présence d'une ATSEM par classe de maternelle dans toutes les écoles de la Ville.
- Formation des personnels de la petite enfance.

LA VILLE S'ENGAGE À...

- Poursuite du partenariat avec l'Éducation Nationale.
- Poursuite du partenariat avec l'ARSEA et l'Institut Médico-Pédagogique d'Erstein.
- Poursuite du partenariat avec les autres structures en charge de personnes en situation de handicap sur le territoire de la Ville de Lingolsheim.

5 SPORTS-LOISIRS

OBJECTIFS

- Equité dans l'accès au sport, aux loisirs et à la culture.
- Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes en situation de handicap.
- Faciliter la participation des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie aux activités culturelles, artistiques, sportives avec le soutien et les conseils d'associations liées à l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

ACTIONS RÉALISÉES

- Accès et sécurisation des aires de jeux.
- Participation du groupe "Evasion" de l'ESAT à la fête de Noël des séniors.
- Exposition à la Maison des Arts d'œuvres de peintures et de sculptures réalisées par les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Mise à disposition par la Ville de la salle de spectacles aux associations qui s'occupent de personnes en situation de handicap pour des fêtes et spectacles.
- Attributions de subventions municipales aux associations pour l'accès aux sports et aux loisirs.
- Mise à disposition de locaux et d'équipements aux associations sportives et culturelles et au Centre socioculturel de l'Albatros.
- Accès à la Médiathèque aménagés pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Mise aux normes handicap du stade Joffre Lefebvre en associant les associations de personnes en situation de handicap à la conception des équipements, création d'un local de stockage handisport.

LA VILLE S'ENGAGE À...

- Renforcer la vigilance pour veiller au respect des normes de sécurité et d'accessibilité des espaces publics et sportifs.
- Accompagner et orienter les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie vers les activités culturelles, artistiques et sportives adaptées, avec le conseil des associations spécialisées.
- Encourager et accompagner les associations souhaitant développer des sections handisports et de sport adapté.
- Intégrer et promouvoir la participation d'artistes en situation de handicap dans la programmation culturelle.
- Rénover le gymnase des Vosges en un gymnase exemplaire.
- Terminer le bilan d'accessibilité des parcs.
- Mettre en relation les institutions ou structures handicap avec les sections sportives locales.

6 LOGEMENT - HÉBERGEMENT

OBJECTIFS

- Recenser les logements accessibles aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
- Veiller à l'accessibilité des immeubles et au respect de la loi.
- Encourager les bailleurs sociaux à augmenter le nombre de logements adaptés.
- Permettre aux personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie d'accéder à des logements ou hébergements adaptés.

ACTIONS RÉALISÉES

- Construction de logements réservés aux personnes en situation de handicap au-dessus de la Maison de l'Enfance 2.
- En partenariat avec le bailleur social, construction de logements adaptés dans la résidence seniors Méлина.
- Réhabilitation de la résidence seniors du Landsberg, amélioration de l'accessibilité des équipements de la cuisine, agrandissement des logements.
- Création d'un poste au pôle gérontologique du Centre Communal d'Action Sociale, pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Accompagnement de l'ADAPEI Papillons Blancs dans son projet de constitution de 15 logements adaptés rue du Château.
- En partenariat avec la Ville de Lingolsheim : création de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées la Résidence du Parc, de l'hébergement temporaire spécialisé Alzheimer, de l'accueil de jour Alzheimer "Les Madeleines" et de la Platerforme d'Accompagnement et de Répit des aidants de l'Eurométropole de Strasbourg.

LA VILLE S'ENGAGE À...

- Conseiller et orienter les personnes en perte d'autonomie vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour une prise en charge.
- Poursuivre le partenariat avec le Conseil Départemental et notamment orienter les personnes en situation de handicap vers le dispositif handilogis.

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES



Catherine GRAEF-ECKERT
Maire de la Ville de Lingolsheim



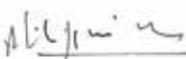
Frédéric BIERRY
Président de la Collectivité européenne d'Alsace



Claude MATHIS
Président adjoint de l'ADAPEI
Papillons Blancs d'Alsace



Qendrim KASABAQI
Représentant départemental
de l'APF France Handicap



Philippe RICHERT
Président de l'Institut médico-pédagogique
ARSEA



Nathalie GANTZER
Directrice de l'Institut médico-éducatif (I.M.E.)
Eurométropole ARSEA Simone Veil



Daniel BOUFFIER
Président Alsace de l'association Accompagner
promouvoir intégrer les déficients visuels (APIDV)



Annie RUÉ
Directrice de l'Association Travail et
Espérance (ATE) Foyer Hébergement



Stéphanie MAEHR
Directrice adjointe de la Maison
d'Accueil Spécialisée (MAS)



Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin
Jean-Pierre GENEVIÈVE

Jean-Pierre GENEVIÈVE
Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin



Cathy CENEÇ
Directrice de la Résidence du Parc



Yannick SCHMITT
Président de la Communauté professionnelle
territoriale de santé Sud et Ouest
Eurométropole Strasbourg

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES



Jean-Marc HAAS-BECKER
Président de l'association A.C.P.A Amitié



Laetitia ALBERT
Présidente de l'association
Athlé Santé Nature 67 Marche Nordique



Anita FUCHS
Présidente de l'association Avenir Forme & Loisirs



Alain BRAUN
Président de l'association Billard club



Laurent RUTYNA
Président de l'association Bujinkan



René KIRSCH
Président de l'association C.C.S.S Lingolsheim



Gilbert HUNSINGER
Président de l'association
Compagnons d'Arc de Lingolsheim



Albert KOFFLER
Présidente de l'association
III-Bruche Athlétisme Lingolsheim



André HAAN
Président de l'association des Jardins Familiaux



Martine FROMHOLZ
Présidente de l'association
Les Amis de la Résidence de Parc



Brice SCHALL
Président de l'association Lingo'Orchestra



Céline BERNARD
Directrice de la Maison des Arts



Michel GAMBIN
Président de l'association Tennis Club Lingolsheim



Rémy KRIEBEL
Président de l'Union nationale des Invalides
et Accidentés du Travail (UNIAT)



VILLE DE LINGOLSHEIM

7 rue du Château
67380 Lingolsheim

www.lingolsheim.fr

**Charte Ville
Handicap & Perte d'autonomie**